

# CONSEIL MUNICIPAL D'AVANCON

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15 JANVIER 2016

Président : Monsieur Laurent NICOLAS

Secrétaire de séance : Madame Nathalie GIAIME (9/9)

Etaient présents : Mmes BOISSERENQ Josiane, GIAIME Nathalie, Mrs ALFONSE Joachim, DANY Guy, EYRAUD Joël, JACOB Stéphane, NICOLAS Laurent, et VALLON Joël.

Absents excusés : Monsieur ASTRION Julien et monsieur ROUAULT Samuel  
Madame QUEYREL Nicole donne procuration à Monsieur NICOLAS Laurent

La séance est ouverte à 20h45.

Le compte-rendu de la séance du 04 décembre 2015 est approuvé par les membres du conseil (9/9).

### 1 – DELIBERATION ECHANGE TERRAIN AVEC M. FARAMAZ :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de compléter la délibération n°9-2015 du 6 mars 2015 afin de régulariser définitivement l'emprise foncière du chemin d'accès à la déchetterie.

En complément de la délibération n° 9-2015 prise par le conseil municipal de la commune d'Avançon il est précisé :

La cession par la commune d'Avançon au profit de monsieur Faramaz des parcelles situées sur la commune d'Avançon cadastrées section A n° 1406 et 1397 pour une surface de 527 m2 sera établie sous forme d'échange. En contrepartie des parcelles A n° 1406 et 1937 cédées à monsieur Faramaz, ce dernier s'engage à céder à la commune d'Avançon la parcelle située sur la commune d'Avançon cadastrée section A n° 1378 (issue de la parcelle A n°395) d'une surface de 542 m2.

Cet échange sera réalisé sans soulte, les parcelles échangées de part et d'autre étant évaluées au même montant (527 euros)

Les frais d'actes notariés seront supportés pour moitié par la commune d'Avançon et pour moitié par la Communauté de Commune en raison de l'intérêt communautaire de la voirie d'accès à la déchetterie.

**Voté (9/9) par les membres du conseil municipal.**

### 2- CONVENTION FINANCIERE AU 15165 avec le SyME 05- VIABILISATION LOTISSEMENT L'ISLE :

Une convention est proposée par le SyME 05 afin de concrétiser efficacement les relations administratives et financières entre la commune et le Syndicat pour la réalisation du programme construction réseau 2015.

Cette convention a pour objet de définir les modalités de participation financière de l'adhérent aux investissements du SyME05 dans le cadre des programmes travaux 2015 du SyME05 pour le projet suivant : AVANCON « Racc 7 lots l'Isle poste PRE REMOUNA ».

**Voté (9 /9) par les membres du conseil municipal.**

### 3 – ACCEPTATION DES MODIFICATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA VALLEE DE L'AVANCE :

**\* Convention d'entente communautaire :**

Cette convention a pour objet la signature de la convention d'entente communautaire concernant les modalités de répartition des coûts relatifs aux dotations en eau potable depuis la source du Devezet.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal autorise monsieur le Maire à engager toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.

**Voté (9/9) par les membres du conseil municipal.**

**\* Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Avance :**

Cette convention a pour objet la modification des statuts de la Communauté de Commune de la Vallée de l'Avance sur les points suivants :

Compétence obligatoire :

- **l'aménagement de l'espace** : (conduite d'action d'intérêt communautaire, schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.

Compétence facultative :

- **l'alimentation en eau potable** : Gestion et distribution des sources du Dévezet pour l'alimentation en eau potable des communes sur la base de 26l/seconde, (pour la commune d'Avançon 3,5l/seconde).

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal acceptent le projet de modification des statuts dans son ensemble.

**Voté (9/9) par les membres du conseil.**

**4 – VENTE TERRAIN AU LOTISSEMENT L'ISLE :**

Deux propositions d'achat ferme (lot n°3 et 4) nous sont parvenues en Mairie et 1 proposition de prix à négocier (lot n°1 – de 60 euros à 50 euros le m2).

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne son accord pour la vente des lots 3 et 4 et refuse toute négociation de prix pour le lot n°1.

**Voté (9/9) par les membres du conseil municipal.**

**5 – REGIME INDEMNITAIRE :**

Les indemnités seront versées exceptionnellement en une fois pour 2015, et mensuellement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Elles seront proratisées selon le temps de travail des agents dans les mêmes conditions que le traitement.

Les primes et indemnités feront l'objet d'un ajustement automatique dès que les montants ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Après en avoir délibéré, acceptation du projet de délibération du régime indemnitaire des salariés.

**Voté (9/9) par les membres du conseil municipal.**

**6 – QUESTIONS DIVERSES :**

**7 – CNFPT :**

Convention cadre et formation du personnel pour l'année 2016.

**Après en avoir délibéré, approbation de cette convention pour l'année 2016 par les membres du conseil municipal (9/9)**

**8 – HYDRETUDE : IMPLANTATION STATION D'EPURATION :**

Courrier de la Société Hydrétudes concernant le projet de la station d'épuration et son terrain d'implantation, mentionnant deux implantations possible pour ce projet (parcelle n° 522- le long de la nationale RD 942 et la parcelle n°769 – au niveau des conteneurs poubelles).

Après s'être rendu sur les lieux (Société Hydrétudes), il apparaît que le terrain n° 522 ne présente pas une pente suffisante pour permettre le fonctionnement gravitaire de la station d'épuration.

Après en avoir délibéré la parcelle n° 769 est retenue pour l'implantation de la station d'épuration.

**Voté (9/9) par les membres du conseil municipal**

Fin de la séance 23h30